

En décembre 2012, les Caf ont versé des prestations légales à plus de 11,5 millions de foyers allocataires

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé au moins une prestation à 11 506 375 foyers allocataires couvrant au total 30,6 millions de personnes : allocataires, conjoints, enfant(s) et personne(s) à charge. La progression annuelle du nombre de foyers est de 0,8 % : + 0,7 % en Métropole et + 1,2 % dans les départements d'Outre-mer (Dom). Cette légère augmentation n'est pas homogène sur tout le territoire. Elle n'est pas non plus identique pour toutes les prestations légales versées. Ainsi, on observe une forte croissance du nombre de foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active [Rsa (+ 5,4 %)] et de l'allocation aux adultes handicapés [Aah (+ 4,2 %)].

Pour l'année 2012, selon les données comptables, 64,4 milliards d'euros de prestations légales ont été versés par les Caf. En décembre 2012, le montant mensuel moyen, toutes prestations confondues, s'élève à 437 euros par foyer.

Près d'un foyer allocataire sur six perçoit uniquement des prestations sans conditions de ressources. De plus, environ un allocataire sur trois reçoit à la fois des prestations sans et avec conditions de ressources.



Au titre du mois de décembre 2012, ce sont 11 506 375 foyers allocataires qui ont perçu au moins une prestation légale : 11 006 076 en Métropole et 500 299 dans les Dom (tableau 1).

Sur le plan législatif, l'année 2012 a été marquée par l'entrée en vigueur du revenu de solidarité active (Rsa) à Mayotte.

30,6 millions de personnes couvertes

30,6 millions de personnes sont couvertes par au moins une prestation légale versée par les Caf, dont 13,7 millions d'enfants. La population allocataire est composée pour 47,6 % de couples (dont environ la moitié avec deux enfants), de 36,4 % de personnes seules sans enfant à charge et de 16 % de familles monoparentales. Les familles nombreuses (trois enfants ou plus) représentent 13,6 % des foyers allocataires.

L'évolution annuelle du nombre de foyer allocataires (+ 0,8 %) n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. Quatorze Caf (dont Paris et Marseille), voient leurs effectifs diminuer. À l'inverse, plus de la moitié des Caf affichent une augmentation de leur nombre de foyers allocataires supérieure ou égale à 0,8 %. Quatre Caf enregistrent une croissance de plus de 2 % (Mayotte, Guyane, Seine-Saint-Denis et Haute-Corse). Par ailleurs, cette évolution n'est pas homogène suivant les prestations.

Plus d'un allocataire sur deux perçoit une aide au logement

Un peu plus de 6,1 millions d'allocataires ont perçu une aide au logement versée par les Caf au titre de décembre 2012 (5 943 900 en Métropole et 199 800 dans les Dom), soit plus d'un allocataire sur deux (53,4 %).

Sur un an, le nombre de bénéficiaires d'une aide au logement est quasi stable (+ 0,4 %). Les nombres de bénéficiaires de l'allocation logement à caractère familial (Alf) et de l'allocation de logement à caractère social (Als) diminuent respectivement de 0,7 % et 0,5 %. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement (Apl) progresse de 1,6 %. Cette hausse globale recouvre deux tendances différentes : augmentation des effectifs du secteur locatif (y compris les résidences de foyers), soit + 43 500 bénéficiaires et diminution du nombre d'accédants à la propriété (- 1 800), moins marquée toutefois que les années précédentes que les années précédentes (- 3 300 en 2011 et - 15 800 en 2010).

En comptant les conjoints, les enfants et les autres personnes à charge au sens du logement, environ 13 millions de personnes vivent dans un foyer allocataire qui perçoit une aide au logement. Le montant mensuel moyen de droit est de 223 euros au titre du mois de décembre 2012.

Tableau 1 - Foyers bénéficiaires de prestations légales au titre de décembre 2012 et montants des prestations versées au titre de l'année 2012

	Métropole		Dom (y compris Mayotte)	
	Bénéficiaires	Montants en milliers d'euros	Bénéficiaires	Montants en milliers d'euros
Petite enfance				
■ Prestation d'accueil du jeune enfant	2 204 041	12 256 466	74 721	267 331
. dont primes naissance / adoption	47 278	604 510	1 882	24 202
. dont allocation de base	1 786 700	4 010 799	70 351	162 442
. dont complément libre choix activité	504 477	1 963 756	5 812	27 800
. dont complément mode de garde	835 524	5 677 401	6 464	52 887
■ Anciennes prestations (Apje, Ape, Ado, Afeama, Aged)	-	443	-	5
Enfance et jeunesse				
■ Allocations familiales	4 486 580	11 604 052	286 105	552 947
■ Complément familial	783 842	1 541 709	32 533	37 716
■ Allocation de soutien familial	630 462	1 089 569	95 409	174 988
■ Allocation de rentrée scolaire	2 719 774	1 692 643	179 112	109 740
■ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	195 134	692 321	8 839	34 064
■ Allocation journalière de présence parentale	5 310	58 614	19	539
Logement				
■ Allocation logement à caractère familial	1 154 729	3 654 282	121 323	485 199
■ Allocation logement à caractère social	2 171 006	4 707 974	78 437	188 292
■ Aide personnalisée au logement	2 618 207	7 157 967		- 166
Solidarité et insertion				
■ Revenu de solidarité active - droit commun	1 930 368	8 843 699	211 911	1 100 561
. dont Rsa socle non majoré	1 084 246		144 257	
. dont Rsa socle majoré	173 575		31 370	
. dont Rsa activité	453 511		22 296	
. dont prime exceptionnelle		- 7		- 4
■ Allocation parent isolé		- 156		- 305
■ Revenu minimum d'insertion		17 929	3	385
■ Allocation aux adultes handicapés	931 116	7 326 607	32 013	277 734
. dont Aah de base	931 116	7 008 037	32 013	273 735
. dont complément Aah	905	553	0	3
. dont majoration pour la vie autonome	137 672	175 424	3 063	3 947
. dont garantie de ressources personnes handicapées	63 746	142 592	653	1 492
■ Revenu de solidarité		-11	11 199	67 744
Autres				
■ Allocation différentielle	11 286	34 068		
Ensemble*	11 006 076	61 136 422	500 299	3 304 837

(*) Les montants et nombres de cette ligne ne sont pas la somme des lignes précédentes.

Sources : Cnaf - fichier Fileas, décembre 2012 - Données comptables.

Légère augmentation des effectifs bénéficiaires des allocations familiales et de l'allocation de rentrée scolaire

Les allocations familiales (Af) proprement dites, constituent la principale prestation versée. Elles concernent 4,8 millions de foyers bénéficiaires, soit 41,5 % des allocataires. Les effectifs ont augmenté faiblement sur un an (+ 0,5 %). 65 900 familles ont choisi de partager les Af dans le cadre de la résidence alternée. Un peu moins de 1,2 million de familles bénéficient d'une majoration pour âge, cela concerne 1,6 million d'enfants âgés de plus de 11 ans.

L'allocation de rentrée scolaire (Ars), versée à partir du 21 août 2012 aux familles ayant des enfants âgés de 6 à 18 ans est une prestation sous conditions de ressource. Son montant a été augmenté de 25 % par rapport à l'an dernier. Elle est modulée selon trois tranches d'âges : 6-10 ans (357,98 euros), 11-14 ans (377,73 euros) et 15-18 ans (390,82 euros). 2,9 millions de foyers ont bénéficié de cette prestation, soit une légère augmentation de 0,8 %.

Progression des bénéficiaires d'un complément de mode de garde

La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) concerne 2,28 millions de foyers, dont 15,3 % de familles monoparentales et 21,4 % de familles nombreuses. Sur un an, ce nombre est en légère diminution (- 0,4 %), seuls les effectifs des bénéficiaires d'un des compléments de mode de garde (Cmg) sont en augmentation (+ 1,6 %).

L'allocation de base (Ab) est perçue par 1 857 100 foyers ; elle concerne 81,5 % des familles bénéficiaires de la Paje. Depuis deux ans, le nombre de foyers bénéficiaires est en régression (- 0,8 % sur un an).

Le complément de libre choix d'activité (Clca) est versé à 510 300 foyers. Ce nombre de foyers bénéficiaires est en diminution permanente depuis six ans (- 2,5 % sur un an et - 13,1 % sur six ans). Le Clca concerne 22,4 % des foyers bénéficiaires de la Paje.

Le nombre de familles bénéficiaires d'au moins un Cmg ne cesse de croître (+ 1,6 %). Au 31 décembre 2012, 842 000 foyers ont perçu un Cmg. Ces familles représentent 36,9 % des bénéficiaires de la Paje. 89,1 % d'entre elles font appel à un-e assistant-e maternel-le en emploi direct (750 600), 7,5 % à une garde à domicile en emploi direct (63 300) et 4,1 % à un prestataire (34 200) pour un-e assistant-e maternel-le, une garde à domicile ou une micro-crèche. Plus de la moitié (62 %) des foyers bénéficiaires de la Paje ne perçoivent qu'une seule de ses composantes ; 44,7 % sont des familles bénéficiaires de l'Ab seule, 11,5 % des foyers bénéficiaires du Cmg « assistant-e maternel-le ».

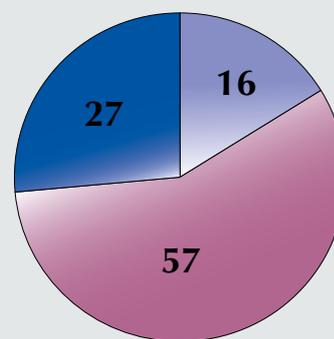
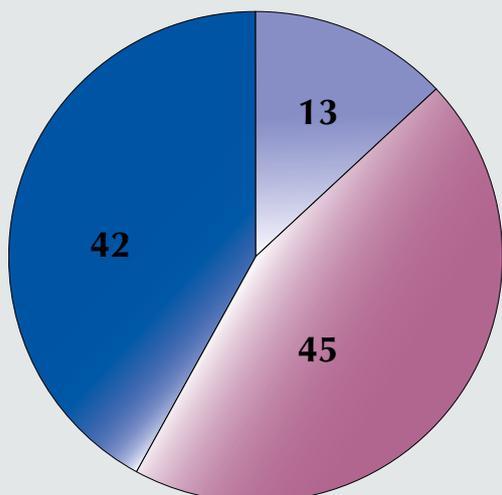
Rsa : flux d'entrées et de sorties élevés

Le Rsa concerne environ 2,14 millions de foyers (Métropole et Dom). Certains allocataires perçoivent uniquement la composante « Rsa socle » (1,43 million), prolongement de l'allocation de parent isolé (Api) et du

Graphique 1 – Répartition des bénéficiaires de l'Aah selon le mode de calcul du montant de leur droit (annuel ou trimestriel) et leur âge (en %)

Aah - calcul sur base annuelle - (90,6 %)

Aah - calcul sur base trimestrielle - (9,4 %)



- 30 ans
30 - 50 ans
+ 50 ans

Source : Cnaf - fichier Fileas, décembre 2012.
Champ : France entière.

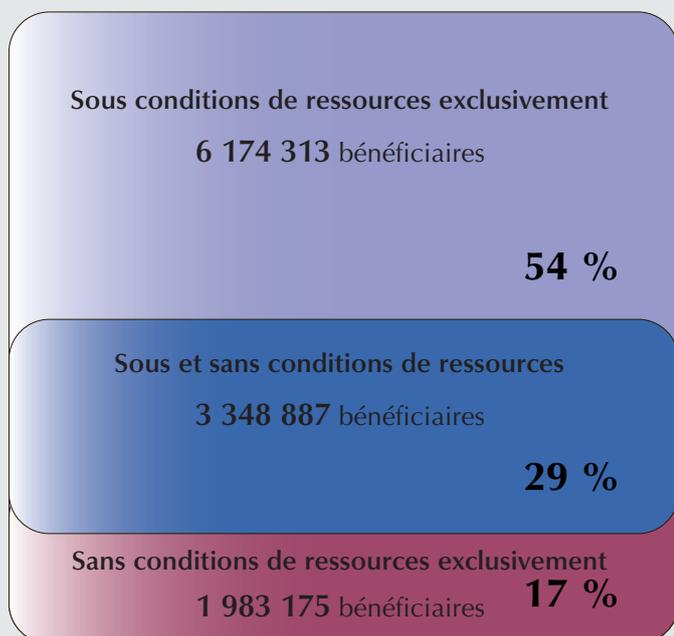
revenu minimum d'insertion (Rmi) ; d'autres uniquement le Rsa activité (0,48 million) et d'autres bénéficient à la fois du Rsa socle et du Rsa activité (0,23 million). En tenant compte des ayants droit [conjoint(s) et enfant(s) à charge], on dénombre 4,57 millions de personnes couvertes par le dispositif, soit 7 % de la population.

Le nombre de foyers bénéficiaires a sensiblement augmenté en un an (+ 5,4 %). La progression est plus marquée pour le Rsa socle seul (+ 6,6 %) que pour le Rsa socle et activité (+ 4 %) et le Rsa activité seul (+ 2,5 %). Parmi l'ensemble des bénéficiaires du Rsa, un sur cinq a entre 25 et 29 ans et près d'un sur deux est âgé de 30 à 49 ans. Environ la moitié des foyers bénéficiaires du Rsa sont des personnes seules sans enfant,

un tiers sont des familles monoparentales et 20 % représentent des couples avec ou sans enfant(s).

Le montant du Rsa varie en fonction des ressources ; – notamment des revenus d'activité – et de la configuration familiale du foyer. En moyenne, en décembre 2012, un foyer bénéficie d'un montant de Rsa de 378 euros par mois en Métropole et de 422 euros dans les Dom (hors Mayotte¹). Les bénéficiaires du Rsa dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire (Rsa financé par le département), sont soumis à une obligation de suivi des droits et devoirs. Ainsi, ils doivent entreprendre des actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. Les enfants et personnes âgés de moins de 25 ans ne sont pas concernés par cette mesure. Fin décembre 2012, ils étaient 1 889 000 adultes soumis aux droits et devoirs.

Graphique 2 – Répartition du nombre de foyers allocataires selon le critère des conditions de ressources appliqué ou non au calcul des prestations au titre de décembre 2012



Source : Cnaf - fichier Fileas, décembre 2012.
Champ : France entière.

Les flux d'entrées et de sorties du Rsa sont élevés. Plus de 533 500 foyers sont ainsi entrés dans le dispositif au cours de l'année 2012 ; 393 000 foyers présents en décembre 2011, sont sortis en 2012. L'importance des phénomènes d'entrées-sorties se traduit par le fait que le nombre de bénéficiaires du Rsa au cours de l'année est très supérieur à l'effectif observé en décembre : le double pour le Rsa activité seul et 1,4 fois plus pour le Rsa socle.

Autant d'hommes que de femmes bénéficient de l'Aah

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé [Aah (963 000)] est en augmentation de 4,2 %, liée à la fin du plan de revalorisation de la prestation de 25 % sur cinq ans. Pratiquement autant d'hommes que de femmes bénéficient de ce dispositif. Plus des trois quarts (76 %) sont des isolés et 62 % ont un taux de reconnaissance du handicap supérieur à 79 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, pour les bénéficiaires de cette prestation travaillant en milieu ordinaire ou travailleurs indépendants, le calcul du montant de l'aide s'effectue en fonction des ressources trimestrielles. En décembre 2012, on dénombre 90 850 bénéficiaires ayant ainsi un mode de calcul trimestriel de l'Aah, soit 9,4 % de la totalité des bénéficiaires.

Tableau 2 - Répartition des familles nombreuses dans les foyers allocataires au titre de décembre 2012

Configuration familiale	Métropole	Part en %	Dom	Part en %	France	Part en %
Total des familles nombreuses	1 493 596	13,6	72 871	14,6	1 566 467	13,6
■ isolé 3 enfants	193 567	1,8	19 276	3,9	212 843	1,8
■ isolé 4 enfants ou plus	70 110	0,6	12 845	2,6	82 955	0,7
■ couple 3 enfants	944 435	8,6	25 915	5,2	970 350	8,4
■ couple 4 enfants ou plus	285 484	2,6	14 835	3,0	300 319	2,6
Total des foyers bénéficiaires	11 006 076	100	500 299	100	11 506 375	100

Source : Cnaf - fichier Fileas, décembre 2012.

L'Aah trimestrielle touche une population plus jeune : 73 % sont âgés de moins de 50 ans contre 58 % pour l'Aah annuelle (graphique 1). Elle concerne aussi davantage des familles avec enfant(s) puisque 31,4 % ont des enfants contre 13,6 % en Aah annuelle. Par ailleurs, près de la moitié (45 %) des bénéficiaires de l'Aah trimestrielle ont un taux de reconnaissance du handicap inférieur à 80 % (contre 37 % pour les bénéficiaires de l'Aah annuelle).

816 400 foyers perçoivent le complément familial (Cf). Cette prestation est attribuée différemment en Métropole et dans les Dom. En Métropole sont concernées les familles de trois enfants ou plus. En revanche dans les Dom, le Cf est versé aux familles ayant la charge d'un enfant âgé de plus de 3 ans et de moins de 5 ans et sans enfant âgé de moins de 3 ans.

L'allocation de soutien familial (Asf) est versée à 726 000 foyers, dont la quasi-totalité (94,7 %) perçoivent l'Asf non récupérable. Le nombre de foyers bénéficiaires de l'Asf est en très légère diminution (-0,2 %) par rapport à fin 2011. 1,14 million d'enfants sont concernés. Parmi les foyers bénéficiaires, le cas le plus fréquent (37,9 %) est celui où l'un des parents est hors d'état.

Le nombre de foyers bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) s'établit à 204 000. On note une progression de 6,5 % sur un an. Plus d'une famille sur deux (56,6 %) perçoit l'Aeeh sans complément. 4 300 familles touchent cette prestation pour plusieurs enfants. 216 400 enfants sont concernés dont 10 900 au titre du retour au foyer.

Le nombre de foyers bénéficiaires (11 200) du revenu de solidarité (Rso) diminue de 7,6 %. La mise en place du Rsa a en effet modifié les conditions d'attribution : désormais celui-ci est réservé aux bénéficiaires âgés d'au moins 55 ans au lieu de 50 ans auparavant. Cette prestation n'est attribuée que dans les Dom.

Environ 83 % des allocataires perçoivent au moins une prestation soumise à conditions de ressources

Les Caf versent aux allocataires des prestations qui sont pour certaines sous conditions de ressources (devant être inférieures à un plafond pour en bénéficier comme c'est le cas pour le Rsa et les aides au logement) et pour d'autres sans conditions de ressources (notamment les Af et le Cmg).

■ Notes

(1) Le barème du Rsa en vigueur à Mayotte étant égal au quart de celui des autres Dom, les montants moyens dans les Dom sont calculés hors Mayotte.

Plus de la moitié des allocataires (graphique 2) perçoivent uniquement des prestations sous conditions de ressources. Dans environ 80 % des cas, il s'agit d'une aide au logement (Alf, Als, Apl), du Rsa ou de l'Aah.

À l'inverse, environ 17 % des allocataires ne bénéficient que de prestations sans conditions de ressources : les Af seules représentent 78 % de ce groupe, le Cmg seul environ 7 % et le cumul des deux environ 6 %.

Près du tiers des allocataires perçoivent à la fois des prestations avec et sans conditions de ressources. Ce groupe perçoit des combinaisons de prestations très diverses parmi lesquelles figurent les Af dans la quasi-totalité des cas.

Un foyer allocataire sur sept est une famille nombreuse

Un foyer allocataire sur sept est une famille nombreuse (trois enfants ou plus) dont environ un tiers comptent quatre enfants ou plus (tableau 2). 11 % de la totalité des familles sont des familles nombreuses en couple et 2,6 % des monoparents.

Les familles nombreuses perçoivent au moins une prestation « enfance et jeunesse » (voir liste des prestations du tableau 1) en vertu de la réglementation. Elles bénéficient moins souvent d'une aide au logement : 48 % contre 53 % pour l'ensemble des allocataires. La perception de prestations de solidarité et d'insertion est également moins fréquente au sein des familles nombreuses que dans l'ensemble de la population allocataire (18 % contre 27 %).

Marie-José Robert ■
Chantal Salesses ■
Thierry Van Wassenhove ■

Cnaf - Dser

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Christine Chambaz
Directrice adjointe de la rédaction
Sandrine Dauphin
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet

Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf- 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769